Eléments	Commentaires	Obs
	L'appréciation fiscale des produits	
I-produits d'exploitation		
Chiffre d'affaire HT	Si la marchandise est livrée (facturé ou non)	Imposable
	S'elle est non livrée	Non imposable
Services	rendus	Imposable
Travaux immobiliers	réalisés	Imposable
Redevances des brevets, marques	Un produit accessoire imposable	Imposable
Variation du stock	Evaluation à leur couts de revient sauf si le cours du	Imposable
	jour est inferieur au cout de revient on construit une	1
	provision	
Vente de produit finis, montant	Les produits sont vendus et encaissés mais toujours en	Non imposable
encaissé mais non livré	stocks donc Non imposable	-
Le stock final sous évalué	Les stocks doivent être évalués à leur cout de production.	
	- Si une charge de fabrication a été omise, donc le re	ésultat a été
	minoré donc il faut la réintégrer.	
	- Si ce stock a été évalué par erreur au prix de vente	<u> </u>
	bénéficiaire doit être soustraire du résultat dons à	déduire.
7 . 122		T 11
Les immobilisations produites par	Elles doivent être inscrites à leurs couts réels, Imposable	Imposable
l'entreprise pour elle même	car elles accroissent des éléments d'actif immobilisé.	т 11
Les subventions d'exploitation	Elles permettent de compenser l'insuffisance du prix de	Imposable
I	vente imposé par l'Etat ou des collectivités locales	T
Loyer reçu	Il constitue une rentrée d'argent à l'entreprise et il n'a	Imposable
Latona da muísamas nacesa	pas été imposé dans le CA	Immosoble
Jetons de présence reçus	La société personne morale peut être désignée membre	Imposable
Tantièmes spéciaux	du conseil d'administration d'une autre société, elle peut	Imposable
	percevoir une rémunération en sa qualité d'administrateur, ces rémunérations sont imposables. Se	
	sont des produits accessoires imposables	
Transport facturé	Produit accessoire imposable	Imposable
Avances reçus sur commandes	Il s'agit d'une dette envers les clients et non des ventes à	Non Imposable
non livrés	rattacher à l'exercice en créditant le compte 4421 :	Tion imposuoie
non nyies	avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Arrhes perçus	Garanties à consolider comme des dépôts et	Non Imposable
F = 3	cautionnements reçus et non comme un produit	- vos
Les reprises d'exploitation et	5 1	Imposable
transferts de charge		1
Autres produits d'exploitation		Imposable
II-produits financiers		
Produits de titres de participation	Ils ne sont pas imposables car ils bénéficient d'un	Non Imposable
Dividendes	abattement de 100% pour éviter la double imposition.	_
Bonis de liquidation		
Intérêts statutaires		
Tantièmes ordinaires reçus		
Les gains de changes	Il s'agit d'un produit financier exceptionnel	Imposable
Produits d'obligation, de bons de	Ces revenus sont différents à les dividendes, ils sont	Imposable
caisse et autres revenus assimilés	imposables par leurs montants bruts	
sous forme de coupons reçus		
Les écarts de conversion	Ils représentent des gains de change. Ils sont imposables	Imposable
	car ils augmentent les créances et diminuent les dettes	
Les intérêts reçus sur prêts	Produit financier imposable	Imposable
accordés au personnel		

Les intérêts créditeurs	Imposables pour leurs montants bruts, la taxe sur les produits à revenus fixe (TPPRF) retenue à la source par les banques est considérée comme une avance sur l'IS, donc on réintègre la TPPRF  Exemple:  - Intérêts reçus= 71400  - TPPRF= (71400/0.80) * 20 % = 17850	TPPRF à réintégrer
Les escomptes obtenus	Produit financier imposable	Imposable
Les reprises financières		Imposable
RRR obtenus sur achat de	Se sont des produits relatif à l'achat de l'exercice donc	Imposable
l'exercice	sont imposables	
III-produits non courants		
Le prix de cession d'immobilisation	La plus value : non imposable si l'entreprise s'engage à un réinvestissement	Non Imposable
	La plus value : imposable si l'entreprise ne fait aucun réinvestissement	Imposable
Les subventions d'équilibre	Produits non courants imposables	Imposable
Prime gagné par l'entreprise	Produit exceptionnel imposable	Imposable
Les subventions d'investissement	Produits non courants imposables car elles sont inscrites	Imposable
	en tant que ressources parmi les capitaux propres	_
	assimilés au passif du bilan	
Les indemnités reçus	Ils sont considérés comme une recette	Imposable
Les dégrèvements	Sur impôts déductibles (taxe urbaine)	Imposable
-	Sur impôts non déductibles (IS)	Non Imposable
Les reprises sur provision	Les reprises ne doivent pas être imposées pour éviter la	Non Imposable
forfaitaires	double taxation	
L'appréciation fiscale des charges		

## les conditions générales pour l'admission à la déduction :

- Ils doivent se rattacher à la gestion
- Comptabilisés et appuyer par une pièce comptable Etre rattaché à leur exercice d'engagement
- Se traduire par une diminution de l'actif de l'entreprise

be traduite par ane ammuta	ton de i detti de i entreprise	
I- les charges d'exploitation		
Achat de biens corporels	Ils sont rattachés à l'exercice auquel ils sont reçus	Déductible
Achat de prestation de service	Ils sont rattachés à l'exercice auquel ils sont rendus	Déductible
Achat d'un micro ordinateur	c'est un Immobilisation, il faut le réintégrer	A réintégrer
Achat de petits outillages	l'outillages et matériel de bureau de faibles valeurs peuvent être passés en charges déductibles	Déductible
Achat de fournitures de bureau qui n'a pas été consommées à la fin de l'exercice	C'est une charge constatée d'avance pour l'exercice concerné à réintégrer	A réintégrer
Les emballages perdus	Ils sont déductibles	
Les emballages récupérables	ce sont des Immobilisation, il s'agit de véritable Immobilisation et non pas de charges, il faut les réintégrer	A réintégrer
Redevance leasing des voitures de tourisme	Ils sont considérés comme un loyer donc une charge à déduire	Déductible
Allocations d'immeubles ou de matériel	Ils sont déductibles	Déductible
Les charges d'entretien et de réparation	Déductibles à condition qu'elles maintiennent les éléments en même état	Déductible

Rénovation et remplacement	La réparation est à considérer comme une immobilisation	A réintégrer
Prime d'assurance	Au profit de la société lorsqu'elle couvre un risque dont la réalisation entrainerait la perte d'un élément de l'actif	Déductible
	Une prime d'assurance vie au profit de la société :	A réintégrer
	fiscalement elle est considérée comme un placement et	$\mathcal{E}$
	non comme une charge pour la société.	
	Au profit du personnel lorsque la prime soit intégré aux	Déductible
	salaires et soumis à l'IR	
	Au profit du personnel non intégré aux salaires	A réintégrer
Avances versées sur commande	L'avance payée est une créance sur le fournisseur et	A réintégrer
non reçue	non une charge	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	Elles sont considérées comme des charges personnelles	Déductible
Frais d'annonces et de publicité	Il s'agit des charges déductibles	Déductible
Frais de formation professionnelle		Déductible
Tenues de travail du personnel		Déductible
Frais de transport et déplacement	Ils doivent être engagés à l'intérêt de l'entreprise	Déductible
Les cadeaux publicitaires	Déductible à condition que le prix ne doit pas dépasser 100DH TTC et porte le sigle de la société.	Déductible
Les dons alloués	- Dons alloués aux organismes prévus par la loi sont intégralement déductible sans limite	Déductible
	Aux ouvres sociales :	Excédent à
	- Limitation à 2% du chiffre d'affaire TTC.	réintégrer
	- Excédent à réintégrer	_
	Exemple : dons octroyé = 40000	
	Limite: 12850000 * 1.20) * 2% <sub>0</sub> = 30240	
	Excèdent à réintégrer : 40000-30240 = 9160	
	Dons allouées aux autres organismes que celles cités	A réintégrer
	ci-dessus sont des libéralités non liés à la gestion	
	donc à réintégrer.	
Impôts et taxes	Mis à la charge de l'entreprise et se rattache à l'exercice	
Taxe professionnelle	Patente de l'exercice	Déductible
Taxe sur véhicules de tourisme	Vignettes des voitures sont des charges de l'entreprise donc sont déductibles	Déductible
Timbres fiscaux et droit d'enregistrement	Il s'agit des charges déductibles	Déductible
Pénalités, majoration et amendes	Qui se rapportent à tous les impôts, Ne sont pas des	A réintégrer
	charges pour l'entreprise charge exclue de droit de	C
	déduction	
TVA récupérable	N'est pas une charge pour l'entreprise elle s'intègre au	A réintégrer
	cout de l'immobilisation ou de la charge concerné	
La TVA	TVA n'est effective, entreprise ne fait que collecter, c'est	A réintégrer
	une simple perceptrice, Elle n'est pas une charge de	
	l'entreprise, donc non déductible	
IGR	IGR il s'agit d'impôt personnel du salarié et non une	•
	charge pour l'entreprise, l'impôt dû par le salarié et le	
	reverse à l'Etat, il faut à réintégrer montant correspondant	
Droit de douane	Concernant un élément d'exploitation	Déductible
	Concernant un bien d'équipement (élément	A réintégrer
	d'investissement)	٥
	Importation de matières premières sont déductibles	Déductible
	Importation un matériel industriel, ce dernier doit être	A réintégrer

	intégré au cout d'acquisition de l'immobilisation et non	
	considérés comme une charge	A 22 12
	Importation de matériel de production	A réintégrer
Importation de matières premières	Importation de matières premières sont déductibles	Déductible
Les charges salariales	Les salaires sont déductible à leur montant brut à	Déductible
	condition que ses salaires soient versés en contre partie	
	d'un travail et qu'ils ne soient pas exagérés.	
	La rémunération d'un salarié n'exerçant aucune	A réintégrer
	fonction : c'est une charge non liée à la gestion donc à	
~	réintégrer	5 (1 11 1
Cotisation patronale de sécurité	Cotisation du personnel en activité : une charge	Déductible
sociale	déductible	
	Cotisation du salarié sans fonction : à réintégrer	A réintégrer
Les indemnités de licenciement	Dans la limite du plafond calculé par la législation	Déductible
Gratification du personnel		Déductible
Honoraires versés au commissaire	Une charge déductible	Déductible
aux comptes	One charge deductible	
Commission de courtage		Déductible
les indemnités de rachat	Elle doit être considérée comme une valeur origine de	A réintégrer
	l'immobilisation concernée et non comme une charge	
Les jetons de présence et	Rémunération alloués aux membres du conseil	Déductible
tantièmes spéciaux	d'administration d'une société.	
Les pertes sur créances	Ils sont admis à la déduction fiscale lorsque l'entreprise	Déductible
irrécouvrable	tente une action judiciaire contre son client et tout	
	abondant de créance entrainant une perte pour	
	l'entreprise sera refusée en déduction fiscale	
Provision pour dépréciation	- Les immobilisations non amortissables	Déductible
	- Les stocks	
	- Titres et valeurs de placement	
	<ul> <li>Dépréciation des créances qui doivent être</li> </ul>	
	suivies par une action intentée en justice contre	
	les clients concernés.	
Provision pour litige	Ils sont déductibles qui se rapportent à des risques ou	Déductible
	des charges déductibles	
Provision d'amandes et pénalités	Ils ne sont pas considérés comme une charge parce	A réintégrer
	qu'ils se rapportent à des charges non déductibles	
Provisions pour propre assureur	Ils ne sont pas considérés comme une charge et la loi	A réintégrer
Provision pour garanties données	n'autorise pas la constitution de ce type de provision.	A réintégrer
aux clients		
Provision pour charge du	- Provision pour congé car les charges du	A réintégrer
personnel	personnel ont un caractère de charges annuelles	
	et ne peuvent pas être provisionnés	
	- Provision pour fond de retraite ne sont pas	
	déductibles	
Provision pour gratification du	Cette gratification est justifiée par un engagement	Déductible
personnel	formel, écrit et pris par l'entreprise avant la date	
	d'inventaire.	
Provision pour indemnité de	Elle est déductible selon le montant fixé par la loi et qui	Déductible
licenciement	se rapportent à des licenciements déjà prononcé avant la	
	clôture de l'exercice	
Provisions réglementées	- Pour logement du personnel dans la limite de 3%	Déductible
	du bénéfice fiscal avant impôt	
	- Pour reconstruction des gisements, ces	
	provisions sont autorisées aux entreprises	
	pro recomb cont autoritoes aux entreprises	<u> </u>

	minières	
La VNA de l'immobilisation	C'est une charge déductible	Déductible
cédée		
Les dotations aux amortissements	Les taux normaux selon le mode linéaire:  - 4% et 5% pour les immeubles en dur  - 10% pour les immeubles légers  - 10% pour le mobilier, les aménagements, les agencements et les installations  - 15% pour le matériel informatique  - 20% à 25% pour le matériel de transport  - 30% pour l'outillage de faible valeur les coefficients de pondération fiscale selon le mode dégressif:  - 1.5 pour la durée entre 3 et 4 ans  - 2 pour la durée entre 5 et 6 ans  - 3 pour la durée est supérieure à 6 ans  Exemple:  - Un matériel informatique amorti selon le mode dégressif:  • Dotation d'amortissement = 45000  • Valeur d'origine: 120000  • Date d'acquisition 01/04/N  • Durée probable d'utilisation: 6 ans et 8 mois  - Dotation comptabilisé: 45000  - Dotation acceptée fiscalement: 120000 * (100/6ans et 8 mois * coefficient 3)% * 9/12  = 120000 * 45% * 9/12 = 40500  - Excédent à réintégrer: 45000 – 40500 = 4500  - Une machine amortie selon le mode constant:  • Dotation d'amortissement = 40000  • Valeur d'origine: 300000  • Date d'acquisition 01/04/N-1  • Taux: 10%  - Dotation acceptée fiscalement:  = 300000 * 10% = 300000  - Excédent à réintégrer: 40000 – 30000 = 10000  *pour les voitures de tourisme, si le montant d'acquisition dépasse 300000 on prend 300000.	Excédent à réintégrer
II- les charges financières	a dequisition depuise 500000 on prend 500000.	1
Dividendes versés aux associés	Ils affectent le résultat antérieur et non une charge donc à réintégrer	Non déductible
Les charges financières dues à des tiers autres que les associés	Les intérêts payés sont déductibles si l'emprunt ; figure au bilan de l'entreprise et souscrit pour les besoins de l'entreprise	Déductible
Intérêts sur avances en compte courants d'associés	Exemple:  - Intérêts versés aux associées: 67500  - Le capital: 450.000  - Avance faite par l'associé: 900.000 à la date du 01/04/2010  - Le taux max des intérêts déductibles servis aux associés: 3%  • Si le capital est entièrement non libéré donc	La différence Non déductible

	on <u>réintègre l'intérêt versé</u> .	
	• Sinon le capital est entièrement libéré :	
	✓ Si Avance > capital : on prend le	
	montant du capital	
	450.000*3% * 9/12 = 10125	
	La différence on le réintègre : 67500-10125 = 57375	
	✓ Sinon Avance < capital : on prend le	
T 1 1 1	montant de l'avance.	D ( 1
Les escomptes de règlement	Ils sont déductibles	Déductible
Les pertes de changes	Résultent les fluctuations des monnaies étrangères	Déductible
Les dotations aux provisions pour	Ils sont déductibles	Déductible
dépréciations des titres de		
participation		
II- les charges Non courantes		
	A condition qu'elles soient liées à l'exercice de	Déductible
	l'activité de l'entreprise.	
Les charges non courantes	Les majorations, amendes et pénalités de toute nature de	Non déductible
	toute nature appliquée pour infraction à des dispositions	
	légales ou réglementaires.	
	Les charges relatives aux infractions du code de travail,	Non déductible
	de la route, au contrôle des prix, aux dispositions	
	fiscales et à toutes les autres réglementations à respecter	
	par obligation	